

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 06357 Numéro SIREN : 394 133 144 Nom ou dénomination : SERPI

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2021 sous le numéro de dépôt 138467



20211384672020

DATE DEPOT : 17/12/2021

N° DE DEPOT : 138467

N° GESTION : 2005B06357

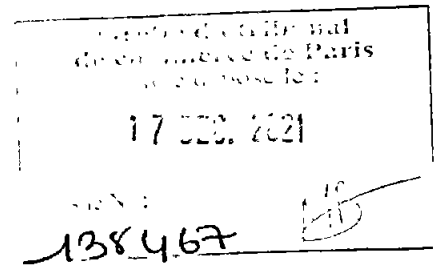
N° SIREN : 394133144

DENOMINATION : SERPI

ADRESSE : 38 ave Hoche 75008 Paris

MILLESIME : 2020

SERPI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 11.587.500 €
Siège social : 38 avenue Hoche
75008 PARIS
R.C.S PARIS B 394 133 144



EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

« DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.075.568 €
comme suit :

- en Report à Nouveau.....1.075.568 €

En conséquence, le solde du Report à Nouveau devient créateur de 1.145.361 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'il n'y a eu
aucun dividende mis en paiement au cours des trois derniers exercices.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous
vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1.466 € de
dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to a representative of the company.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SERPI		38 AVENUE HOCHÉ	
SIRET	3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0	75008 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	1 814 862	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

387 158

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET KOSKAS 63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTROUGE Tél: 01 47 35 83 91	
OGA/OMGA ☒ Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 26/04/2021 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature: KERLEAU MAXIME

Certifié conforme

Désignation de l'entreprise : SERPI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 38 AVENUE HOCHÉ		75008 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31 12 2020	
		N-1 31 12 2019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobiliations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SERPINéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :11.587.500.....)	DA	11 587 500	11 587 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 158 750	1 158 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DII	69 793	909 615
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 075 568	(839 823)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DE	13 891 611	12 816 043
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DVI		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 341 121	7 153 345
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 302 271	1 128 799
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	214 327	314 278
	Dettes fiscales et sociales	DY	812 882	81 318
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	324 351	1 114
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	9 994 953	8 678 854
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 886 564	21 494 897
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Ecart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 558 876	1 580 119
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise :		SEPT				Néant		•	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 450 000	FB		FC	1 450 000		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	3 649 085	FI		FI	3 649 085	970 539
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 099 085	FK		FL	5 099 085	970 539	
	Production stockée*					FM	1 352 923	714 615	
	Production immobilisée*					FN	130 524		
	Subventions d'exploitation					FO	1 833		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	325	10 500	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 584 690	1 695 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	809 105	1 384 200	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	574 695	(1 384 200)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 532 027	1 489 375	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	74 228	13 567	
	Salaires et traitements*					FY	231 392	144 975	
	Charges sociales (10)					FZ	112 830	58 382	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	259 533	18 395	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)					GE		27	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 593 811	1 724 721
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 990 880	(29 067)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GII	272 750	53 747	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	204 439	723 731	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	26 336		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 487	76	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		72	
	Total des produits financiers (V)					GP	34 823	148	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	135 056	69 419	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	135 056	69 419	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(100 233)	(69 271)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 958 958	(768 322)	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SERPI										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA	23 286	6	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									IID	23 286	6	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									IIIE	408 092	62 932	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									IIIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									IIIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									IIII	408 092	62 932	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										IIII	(384 807)	(62 927)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IIIJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										IIIK	498 583	8 574	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										IIIL	6 915 549	1 749 555	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										IIIM	5 839 981	2 589 378	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										IIIN	1 075 568	(839 823)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									IIIO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières									IIY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IIIG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *									IIIP	19 870	16 098	
	{ - Crédit bail immobilier									IIIQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IIII			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									IIJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									IIK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									IIIX	80 000	60 100	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									IIIC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									IID			
	(9) Dont transferts de charges									IIA	325	10 500	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)									IIA5	16 626	19 047	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									IIA3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									IIA4		27	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives									IIA6	5 623		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									IIA8			
	obligatoires									IIA9	(12 785)		
dont cotisations Madelin									IIA7	5 623			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										408 092		23 286	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SERPI

31/12/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SERPI										N°ant		N°	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	13 670	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	1 966 722	KI		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	942 200	KK		KL	5 690 000		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	98 417	KW		KX	258 179			
		Matériel de transport *			KY	29 600	KZ		LA	8 510			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	39 846	LC		LD	20 768			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LI		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	3 076 786	LO		LP	5 977 457			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	7 206 145	8V		8W	3 176 846		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	6 042	IU		IV	4 000				
TOTAL IV				LQ	7 212 187	LR		LS	3 180 846				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	10 302 643	OII		OJ	9 158 303				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	13 670	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	1 966 722	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	6 632 200	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MJ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MI		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MI		MI	356 597	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	38 110	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	60 614	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MY		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG		NI	9 054 243	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		MI		OW		
	Autres participations	IO		OX	3 040 850	OY	7 342 141	OZ		
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	10 042	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	3 040 850	NK	7 352 183	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	3 040 850	OL	16 420 096	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CABINET KOSKAS

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SERPI

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SERPI										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 577	PF	3 950	PG		PH		6 527	
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	214 220	PO		PQ		214 220	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 986	QE	29 522	QF		QG		56 508	
	Matériel de transport	QH	29 600	QI	4 172	QJ		QK		33 772	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 048	QM	7 669	QN		QO		38 717	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	87 634	QV	255 583	QW		QX		343 218	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	90 211	OP	259 533	OQ		OR		349 745	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Total d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non dérogatoire		NP + NQ + NR		Total général non dérogatoire (NS + NT + NU)		Total général non dérogatoire (NV + NN)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CABINET KOSKAS

Désignation de l'entreprise : SERPINéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	1A	1B	1C	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	1D	1E	1F	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	1G	1H	1I	
	Amortissements dérogatoires	3X	1M	1N	1O	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3J	1A	1S	1G	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	1P	1Q	1R	
	TOTAL I	3Z	1S	1T	1U	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	5V	5W	5X	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	6U	6V	6W	6X
		- autres immobilisations financières(1)*	6O	6P	6Q	6R
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SERPI		Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	7 274 282	UM	(0)	UN	7 274 282	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	10 042	UV		UW	10 042	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	39 895		39 895			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autonécessairement constituée *)	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 905		9 905		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	833		833		
	Groupe et associés (2)	VC	204 362		204 362			
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	135 616		135 616			
	Charges constatées d'avance	VS	5 096		5 096			
	TOTALS		VT	7 680 030	VU	395 706	VV	7 284 324
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	7G						
	à plus de 1 an à l'origine	7H	7 341 121	1 905 044	2 262 336	3 173 741		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	47 445	47 445				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	214 327	214 327				
Personnel et comptes rattachés		8C	12 953	12 953				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 034	36 034				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	381 931	381 931				
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F	316 541	316 541				
	Obligations cautionnées	8G						
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H	65 423	65 423				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		8I	1 254 827	1 254 827				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	324 351	324 351				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		8L						
Produits constatés d'avance		8M						
TOTALS		8N	9 994 953	4 558 876	2 262 336	3 173 741		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8O	1 349 386	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	8P	11 077		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q	1 161 610	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise : SERPI		Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	1 075 568	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE	1 466	
	Autres charges et dépenses sompatoires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG	2 092	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX	797	
	Amendes et pénalités	WJ	797	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			YY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			IZ	513 880	
	Quota-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.P.	WL		K7		
	Résultats bénéficiaires réalisés à l'article 209 B du CGI		1,7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)		IS	
			- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts exonérés (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art. 209C)	SX		
				Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)				WH
		- imposées aux taux de 19 %				WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
		- imputées sur les déficits antérieurs				VB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					IG
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales *				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :				1 317	VA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté art. 44 septies)	K9			
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			
		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 209C)	K3			
		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5			
		Zone de restructuration de la défense (art. 44 quaterdecies)	PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF			
		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB			
		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	VC			
		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9			
				Crédance dégagee par le montant des pertes des exercices antérieurs	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
					TOTAL II	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	X1	1 852 982		
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XX) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XX	1 852 982		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SERPI

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SERPI</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 525	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WT	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SERPI</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	909 615	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(839 823)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	OF	69 793		Report à nouveau	ZG	69 793						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	69 793				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 954 169	995 811						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	95 077	62 053						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	303 730	216 959						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	179 052	214 553						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 532 027	1 489 375						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	21 993	913						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	52 235	12 654						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	74 228	13 567						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	648 280	150 960						
	- Montant de la T.V.A. deductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	206 023	153 303						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	191 282							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au C G I)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SERPI		Néant ☒					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : SERPI

Néant ☒ •

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SERPINéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SERPI</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne dormant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art. 3 -1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SERPI				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	5 099 085
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	5 099 085
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	130 524
Subventions d'exploitation reçues				OF	1 833
Variation positive des stocks				OD	778 228
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	325
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	23 286
TOTAL 2				OM	934 196
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	809 105
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	2 461 405
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	3 270 510
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG 2 762 771
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	2 762 771
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				LV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	5 099 085	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020
Date de cessation				IIR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SERPI

ADRESSE (voie) 38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	52
---	----	---	--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	37 446
---	----	---	--	----	--------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique KERLEAU Prénom(s) MAXIME

Nom marital % de détention 99.86 Nb de parts ou actions 37 446

Naissance : Date 171066 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SE Pays

Adresse : N° 9 Voie RUE MARCEAU

Code postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
3

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SERPI

ADRESSE (voie) 38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique EURL Dénomination CARROSSERIE PETIT

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 3 0 8 0 0 6 0 % de détention 100.00

Adresse : N° 3 Voie RUE PETIT

Code postal 92110 Commune CLICHY Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination MAKERIM

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 3 4 9 4 2 9 2 % de détention 99.90

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCV Dénomination SCCV LA GARENNE COLOMBES FOCH

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 5 0 1 4 1 3 5 % de détention 49.90

Adresse : N° 8 Voie AV DELCASSE

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCCV CLICHY PIERRE BEREGOVY

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 9 5 8 1 6 5 1 % de détention 45.00

Adresse : N° 8 Voie AVENUE DELCASSE

Code postal PARIS Commune Pays France

Forme juridique SC Dénomination 12 RUE TURGOT

N° SIREN (si société établie en France) 4 4 2 9 8 0 8 4 3 % de détention 45.00

Adresse : N° 31 Voie BD DE LATOUR MAUBOURG

Code postal 75007 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCI DE L'ABREUVOIR

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 0 4 1 3 0 5 8 % de détention 43.00

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 20 CHAPTAL

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 0 4 9 4 7 1 0 % de détention 42.50

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCI 19 BATELIERS

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 5 1 0 9 9 2 7 % de détention 42.00

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
3

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SERPI

ADRESSE (voie) 38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique SC Dénomination SCCV LA GARENNE CHATEAU

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 2 3 0 9 7 5 3 % de détention 40.00

Adresse : N° 8 Voie AV DELCASSE

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SCS 1

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 4 5 7 7 6 5 8 % de détention 34.75

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 33 VOLTAIRE & DANTON

N° SIREN (si société établie en France) 8 5 0 3 1 6 5 4 8 % de détention 33.33

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination 39 VOLTAIRE & MARIUS AUFAN

N° SIREN (si société établie en France) 8 5 1 1 4 1 3 2 5 % de détention 33.33

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination 16 BRETAGNE

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 8 4 9 1 7 5 4 % de détention 33.33

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CIRPA CONSTRUCTION

N° SIREN (si société établie en France) 4 4 5 2 9 2 9 8 0 % de détention 32.76

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCI 107 VILLAGE

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 9 7 0 5 0 2 9 % de détention 25.00

Adresse : N° 38 Voie AVENUE HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination LAURE FIOT

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 2 7 1 0 3 0 8 % de détention 25.00

Adresse : N° 8 Voie AV DELCASSE

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 4 1 3 3 1 4 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SERPI

ADRESSE (voie) 38 AVENUE HOCHÉ

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique SNC Dénomination SNC CLICHY RUE MARTRE

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 0 0 8 5 2 4 6 % de détention 20.00

Adresse : N° 8 Voie AV DELCASSE

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination LEVALLOIS MARCEAU

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 1 5 8 0 5 8 3 % de détention 20.00

Adresse : N° 8 Voie AV DELCASSE

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SAINT-OUEN ROSIERS

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 9 4 0 4 8 2 7 % de détention 17.00

Adresse : N° 38 Voie AV HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SCCV SAINT OUEN MICHELET

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 0 2 2 3 6 8 1 % de détention 15.00

Adresse : N° 5 Voie AVENUE CAROLINE

Code postal 92210 Commune ST CLOUD Pays France

Forme juridique SAS Dénomination SAS SYMECOM

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 5 2 1 8 6 2 1 % de détention 10.00

Adresse : N° 38 Voie AVENUE HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays

Forme juridique SASU Dénomination OPS PARTNERS

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 5 2 1 2 3 0 7 % de détention 10.00

Adresse : N° 38 Voie AVENUE HOCHÉ

Code postal 75008 Commune PARIS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Comptes annuels

SERPI

38 AVENUE HOCHÉ

75008 PARIS

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2020

APE : 4110A SIRET : 39413314400060

CABINET KOSKAS
63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Tel: 0147 35 83 91

Fax:

92120 MONTROUGE

SERPI

38 AVENUE HOCHÉ

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

CABINET KOSKAS
63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92120 MONTRouGE
01 47 35 83 91



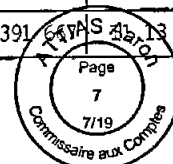
BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 670	6 527	7 143	11 093	3 950	35.61
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 966 722		1 966 722	1 966 722		
	Constructions	6 632 200	214 220	6 417 980	942 200	5 475 780	581.17
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	455 321	128 998	326 323	80 229	246 094	306.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	67 860		67 860	68 960	1 100	1.60
	Créances rattachées à des participations	7 274 282		7 274 282	7 137 185	137 096	1.92
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 042		10 042	6 042	4 000	66.20
Total II		16 420 096	349 745	16 070 352	10 212 431	5 857 920	57.36
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	3 448 297		3 448 297	2 095 374	1 352 923	64.57
	Marchandises	1 286 326		1 286 326	1 861 021	574 695	30.88
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	39 895		39 895	5 992 329	5 952 434	99.33
	Autres créances	350 715		350 715	794 198	443 483	55.84
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	40		40	40		
	Disponibilités	2 685 843		2 685 843	522 022	2 163 822	414.51
	Charges constatées d'avance (3)	5 096		5 096	17 482	12 387	70.85
	Total III	7 816 212		7 816 212	11 282 466	3 466 254	30.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		24 236 308	349 745	23 886 564	21 494 897	2 391 667	10.01

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

f)-

CABINET KOSKAS



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 11 587 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	11 587 500	11 587 500		
	Réserves				
	Réserve légale	1 158 750	1 158 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	69 793	909 615	839 823	92.33
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 075 568	839 823	1 915 391	228.07
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	13 891 611	12 816 043	1 075 568	8.39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 341 121	7 153 345	187 776	2.63
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 302 271	1 128 799	173 473	15.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 327	314 278	99 951	31.80
	Dettes fiscales et sociales	812 882	81 318	731 564	899.63
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	324 351	1 114	323 237	NS
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	9 994 953	8 678 854	1 316 098	15.16
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	23 886 564	21 494 897	2 391 667	11.13

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 588 876 1 580 119

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	1 450 000		1 450 000			1 450 000	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 649 085		3 649 085	970 539		2 678 545	275.99
Chiffre d'affaires NET	5 099 085		5 099 085	970 539		4 128 545	425.39
Production stockée			1 352 923	714 615		638 308	89.32
Production immobilisée			130 524			130 524	
Subventions d'exploitation			1 833			1 833	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			325	10 500		10 175	96.90
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			6 584 690	1 695 655		4 889 036	288.33
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			809 105	1 384 200		575 095	41.55
Variation de stock (marchandises)			574 695	1 384 200		1 958 895	141.52
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 532 027	1 489 375		1 042 653	70.01
Impôts, taxes et versements assimilés			74 228	13 567		60 661	447.12
Salaires et traitements			231 392	144 975		86 417	59.61
Charges sociales			112 830	58 382		54 448	93.26
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			259 533	18 395		241 138	NS
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				27		27	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			4 593 811	1 724 721		2 869 090	166.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 990 880	29 067		2 019 946	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			272 750	53 747		219 003	407.47
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			204 439	723 731		519 292	71.75

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



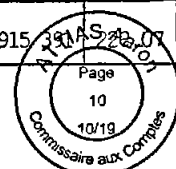
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	26 336		26 336	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 467	76	8 410	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		72	72	100.00
Total V	34 823	148	34 675	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	135 056	69 419	65 637	94.55
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	135 056	69 419	65 637	94.55
2. Résultat financier (V-VI)	100 233	69 271	30 962	44.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 958 958	768 322	2 727 280	354.97
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 286	6	23 280	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	23 286	6	23 280	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	408 092	62 932	345 160	548.46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	408 092	62 932	345 160	548.46
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	384 807	62 927	321 880	511.52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	490 583	8 574	490 009	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	6 915 549	1 749 555	5 165 994	295.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 839 981	2 589 378	3 250 603	125.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 075 568	839 823	1 915 334	228.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
! Redevance de crédit bail mobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

19 870 16 098

CABINET KOSKAS



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 886 564 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 099 085 Euros et dégageant un bénéfice de 1 075 568 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique significatif sur l'exercice. Les effets de la Covid 19 n'ont pas impacté les comptes de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 670		
TOTAL	13 670		
Terrains	1 966 722		
Constructions sur sol propre	942 200		5 690 000
Installations générales agencements aménagements divers	98 417		258 179
Matériel de transport	29 600		8 510
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 846		20 768
TOTAL	3 076 786		5 977 457
Autres participations	7 206 145		3 176 846
Prêts, autres immobilisations financières	6 042		4 000
TOTAL	7 212 187		3 180 846
TOTAL GENERAL	10 302 643		9 158 303

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 670	
TOTAL			13 670	
Terrains			1 966 722	
Constructions sur sol propre			6 632 200	
Installations générales agencements aménagements divers			356 597	
Matériel de transport			38 110	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			60 614	
TOTAL			9 054 243	
Autres participations		3 040 850	7 342 141	
Prêts, autres immobilisations financières			10 042	
TOTAL		3 040 850	7 352 183	
TOTAL GENERAL		3 040 850	16 420 096	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 577	3 950		6 527
Constructions sur sol propre		214 220		214 220
Installations générales agencements aménagements divers	26 986	29 522		56 508
Matériel de transport	29 600	4 172		33 772
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 048	7 669		38 717
TOTAL	87 634	255 583		343 218
TOTAL GENERAL	90 211	259 533		349 745

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 950				
Constructions sur sol propre	214 220				
Instal.général. agenc.aménag.divers	29 522				
Matériel de transport	4 172				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 669				
TOTAL	255 583				
TOTAL GENERAL	259 533				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	7 274 282	0	7 274 282
Autres immobilisations financières	10 042		10 042
Autres créances clients	39 895	39 895	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 905	9 905	
Divers état et autres collectivités publiques	833	833	
Groupe et associés	204 362	204 362	
Débiteurs divers	135 616	135 616	
Charges constatées d'avance	5 096	5 096	
TOTAL	7 660 030	395 706	7 284 324

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	7 341 121	1 905 044	2 262 336	3 173 741
Emprunts et dettes financières divers	47 445	47 445		
Fournisseurs et comptes rattachés	214 327	214 327		
Personnel et comptes rattachés	12 953	12 953		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 034	36 034		
Impôts sur les bénéfices	381 931	381 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	316 541	316 541		
Autres impôts taxes et assimilés	65 423	65 423		
Groupe et associés	1 254 827	1 254 827		
Autres dettes	324 351	324 351		
TOTAL	9 994 953	4 558 876	2 262 336	3 173 741
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 349 386			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 161 610			
Montant emprunts et dettes contractés aup. ass. pers. phys.	11 077			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts	309.0000	37 500			37 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 640
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 062
Dettes fiscales et sociales	84 840
Autres dettes	323 015
Total	424 558

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 096
Total	5 096

• ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Nous vous rappelons que nos filiales sont les suivantes :

- La S.C.A 12 rue TURGOT, société dont le siège social est au 31 Boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 442 980 843, dans laquelle nous avons une participation de 45 %.
- La S.A.S CIRPA CONSTRUCTION, société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 445 292 980, dans laquelle nous avons une participation de 32,76 %.
- La S.C.I 20 CHAPTAL, société civile de construction vente dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 790 494 710, dans laquelle nous avons une participation de 42,50 %.
- La S.C.C.V LEVALLOIS MARCEAU, société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 501 580 583, dans laquelle nous avons une participation de 20 %.
- La S.A.R.L MAKERIM, société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 523 494 292, dans laquelle nous avons une participation de 99,90 %.
- La S.C.C.V ASNIERES LAURE FIOT, société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 532 710 308, dans laquelle nous avons une participation de 25 %.
- La S.C.I 16 BRETAGNE, société civile de construction vente dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 538 491754, dans laquelle nous avons une participation de 33,33 %.
- la SAS SCS I société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 804 577 658, dans laquelle nous avons une participation de 34,75 %.
- la SCCV LA GARENNE DU CHATEAU société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 822 309 753, dans laquelle nous avons une participation de 40 %.
- la SCCV CLICHY PIERRE BEREGOVY société dont le siège social est au 8 Avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 829 581 651, dans laquelle nous avons une participation de 45 %.
- la SCCV SAINT-OUEN MICHELET société dont le siège social est au 5 Avenue Caroline 92210 Saint-Cloud, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 830 223 681, dans laquelle nous avons une participation de 15 %.
- la SCI 107 VILLAGE société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 829 705 029, dans laquelle nous avons une participation de 25 %.
- l'EURL CARROSSERIE PETIT société dont le siège social est au 3 rue Petit 92110 Clichy

• ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 843 080 060, dans laquelle nous avons une participation de 100 %.

- la SCI DE L'ABREUVOIR société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 840 413 058, dans laquelle nous avons une participation de 43 %.

- la SCI 19 BATELIERS société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 835 109 927, dans laquelle nous avons une participation de 42 %.

- la SCCV LA GARENNE COLOMBES FOCH société dont le siège social est au 8 avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 835 014 135, dans laquelle nous avons une participation de 49,90 %.

- la SNC CLICHY SUR MARTRE, société dont le siège social est au 8 avenue Delcasse 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 880 085 246, dans laquelle nous avons une participation de 20 %.

- la SCI SAINT-OUEN ROSIERS, société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 849 404 827, dans laquelle nous avons une participation de 17 %.

- la SAS SYMECOM, société dont le siège social est au 38 avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 825 218 621, dans laquelle nous avons une participation de 10 %.

- OPS PARTNERS, société dont le siège social est au 38 avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 845 212 307, dans laquelle nous avons une participation de 10 %.

- la SCI 39 VOLTAIRE & MARIUS AUFAN société dont le siège social est au 38 avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 851 141 325, dans laquelle nous avons une participation de 33,33 %.

- la SCI 33 VOLTAIRE & DANTON, société dont le siège social est au 38 avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 850 316 548, dans laquelle nous avons une participation de 33,33 %.

Au cours de cet exercice nous n'avons pas fait d'acquisition de participation :

Au cours de cet exercice, les sociétés ci-dessous ont été liquidées générant des bonis de liquidation :

- Pour la SARL HOVASENI un boni de 16.418,79 €, société dont le siège social est au 38 Avenue Hoche 75008 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 811 632 850, dans laquelle nous avons une participation de 33,33%.

- Pour la SARL COCORICO un boni de 9.917,34 € société dont le siège social est au 19 rue Dumont d'Urville 92250 La Garenne Colombes, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 829 746 809, dans laquelle nous avons une participation de 100%.

Créances et dettes des parties liées :

Les avances accordées à la SARL SERPI :

Par la S.C.C.V LEVALLOIS MARCEAU	14.994
Par la S.C.C.V LA GARENNE DU CHATEAU	423.256
Par la S.C.C.V CLICHY PIERRE BEREGOVY	614.246
Par la S.C.C.V GARENNE COLOMBES FOCH	119
Par la S.C.C.V SAINT OUEN MICHELET	16.611



• ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les avances accordées par la SARL SERPI :

-à la La SCCV ASNIERES LAURE FIOT	50.026
-à la SCA 12 RUE TURGOT	95
-à la SAS SCS 1	265.179
-à la SCCV LA GARENNE CHATEAU	360.000
-à la SCCV PIERRE BEREGOVY CLICHY	1.217.250
-à la SARL MAKERIM	765.330
-à la SCCV LA GARENNE COLOMBES	1.297.459
-à la SCI DE L'ABREUVOIR	1.591.000
-à l'EURL CARROSSERIE PETIT	344.000
-à la SCI 33 VOLTAIRE & DANTON	473.500
-à la SCI 39 VOLTAIRE & MARIUS AUFAN	420.000
-à la SCI SAINT-OUEN ROSIERS	425.000
-à OPS PARTNERS	152.995
-à la SNC CLICHY RUE MARTRE	108.324

Ces avances accordées par SERPI ont fait l'objet de rémunérations au taux de 1,18%, pour :

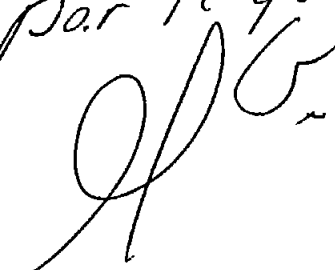
OPS PARTNERS	1.246
MAKERIM	3.231
EURL CARROSSERIE PETIT	4.009

ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31/12/2020

*Certifié conforme
par le gérant*


84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 - APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93 FAX : 01 47 58 51 62 Email : Ronnie@abm-audit.fr



ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

SERPI

SARL au capital de 11 587 500 €
Siège social : 38 Avenue Hoche
75008 PARIS

394133144

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL SERPI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL SERPI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 – APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93 FAX : 01 47 58 51 62 Email : Ronnie@abm-audit.fr



ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation figurant au bilan qui sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SARL ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 - APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93

FAX : 01 47 58 51 62

Email : Ronnie@abm-audit.fr



ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SARL.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 09 Juin 2021

Le Commissaire aux comptes

ATTIAS AARON



84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 - APE : 741C

TEL : 01 47 58 93 93

FAX : 01 47 58 51 62

Email : Ronnie@abm-audit.fr